



Condamnation refus d'obtempérer

Par **steph**, le **21/10/2012** à **14:53**

Bonjour,

Je me permets de poster ce message car j'ai été condamné (en appel) suite à un refus d'obtempérer. J'ai eu comme peine uniquement une suspension de permis d'une durée d'1 mois ainsi qu'un retrait de 6 points sur le permis bien sur.

J'aimerais maintenant savoir ce qu'il en est du point de vue du casier judiciaire. Y a t'il une inscription ? Est ce dommageable pour ma situation professionnel car je travaille dans l'aéronautique ?

Merci de m'aider

Bon week end

Par **amajuris**, le **21/10/2012** à **20:45**

bjr,

dommageable difficile de le savoir mais votre condamnation pénale doit bien figurer dans un fichier genre STIC.

CDT

Par **steph**, le **26/10/2012** à **16:40**

Bonjour,

Pourriez vous m'en dire + svp ?

Merci d'avance